

Qu'est-ce que l'impératif passé (ou passé de l'impératif) ?

- L'impératif ne se conjugue qu'avec trois personnes : 2ème personne du singulier (tu), 1ère personne (nous) et 2ème personne (vous) du pluriel.
- Il n'y a pas de sujet exprimé.
- L'impératif passé est un temps composé qui permet d'exprimer une notion d'antériorité. (Par exemple un ordre qui devra être respecté avant une action qui n'a pas encore eu lieu)
- C'est un temps peu utilisé.

Exemple : *Aie fini tes devoirs avant mon retour.*

Comment se conjuguent les verbes du deuxième groupe à l'impératif passé ?

- Pour conjuguer un verbe du deuxième groupe à l'impératif passé
 - on prend l'impératif présent de l'auxiliaire « être » ou « avoir »,
 - et on ajoute le participe passé du verbe conjugué.

A l'impératif passé la majorité des verbes se conjugue avec l'auxiliaire « avoir »

Exemples :

- le verbe « finir » :

Aie fini

Ayons fini

Ayez fini

- le verbe « choisir » :

Aie choisi

Ayons choisi

Ayez choisi